



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

métaux

Question écrite n° 119542

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur l'augmentation graduelle des vols de métaux. Il désire connaître les mesures qu'il entend prendre en la matière.

Texte de la réponse

Apparu en 2005, le phénomène des vols de métaux non ferreux est à rapprocher de la hausse considérable des cours de ces produits depuis quatre ans ainsi que d'une demande importante en provenance des pays asiatiques. La perspective d'une forte rentabilité attire ainsi sur ce nouveau marché illicite des groupes criminels organisés qui vont selon des modes opératoires variés (vols qualifiés sur des sites de stockage, vols à main armée de transports de métaux avec séquestration de chauffeurs ou de chefs d'entreprise) s'emparer en une seule opération d'importantes quantités de métaux. L'année dernière, par exemple, 10 tonnes de titane ont ainsi été dérobées dans les Yvelines et 15 tonnes de cuivre dans l'Aisne. De nombreux malfaiteurs de moindre envergure multiplient également des vols de type « récupération » : câbles téléphoniques ou plaques d'égout notamment. En 2006, la direction centrale de la sécurité publique a ainsi recensé 212 faits sur l'ensemble du territoire national et procédé à l'élucidation de 83 affaires tandis que la gendarmerie nationale signalait une augmentation importante par rapport à 2005 : 6 957 faits contre 2 856 l'année précédente (+ 144 %). Aussi, le dispositif répressif s'est-il mobilisé contre ce nouveau type de délinquance. Les services spécialisés de la direction centrale de la police judiciaire, coordonnés par l'office central de lutte contre le crime organisé, mènent une action en profondeur contre les groupes de malfaiteurs les plus structurés. Alors qu'au sein de la gendarmerie nationale, l'office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) assure la coordination de la lutte contre les bandes itinérantes spécialisées dans ce type d'agissements. Une action de prévention et de dissuasion est également assurée par les services locaux de police et de gendarmerie en direction des « récupérateurs » et « recycleurs » dont les livres de police et les agréments font l'objet de contrôles plus systématiques. Dans ce cadre, les éléments relevés dans les livres de police sont analysés et croisés afin de relever, le cas échéant, des infractions de travail dissimulé et d'escroqueries aux ASSÉDIC et au RMI. Ces investigations financières constituent un mode d'action qui sera amplifié à l'avenir car porteur d'effets réellement dissuasifs. À titre d'exemple, début mars 2007, la gendarmerie du Puy-de-Dôme et le GIR de Clermont-Ferrand ont pu ainsi interpellier 32 receleurs ayant effectué plus de 200 ventes de métaux à un seul récupérateur pour un montant total de 980 000 euros. De plus, l'OCLDI et la Fédération des récupérateurs de métaux ont mis en place « un réseau d'alerte » permettant de diffuser par Internet la description des métaux volés afin d'en rendre plus difficile l'écoulement. De la sorte, des succès sont régulièrement obtenus. En octobre 2006, l'office central de lutte contre le crime organisé a interpellé en flagrant délit 6 malfaiteurs issus de la communauté des gens du voyage, qui se livraient régulièrement à des vols en bande organisée, notamment des vols de métaux, de nuit, sur l'ensemble du territoire national. En mai 2006, 4 personnes ont été interpellées par les services de la sécurité publique de Château-Thierry, suite au vol de 10 tonnes d'acier, pour un préjudice estimé à 325 000 euros. En août 2006, la sécurité publique de Gonesse (Val-d'Oise) a interpellé l'auteur présumé du vol de

200 mètres de câble en cuivre le long des voies ferrées. Cela a occasionné un préjudice de 20 000 euros à la SNCF. En décembre 2006, la sûreté urbaine de Lille a procédé, avec le concours de l'office central de lutte contre la délinquance itinérante, au démantèlement d'un important trafic de métaux qui portait sur 223 tonnes de cuivre, 25 tonnes de zinc, 18 tonnes d'aluminium, pour un préjudice estimé à près de 1 650 000 euros. À cette occasion, 8 personnes principalement originaires du Pas-de-Calais et de la Somme ont été interpellées et 5 ont été placées sous mandat de dépôt. Pour sa part, la gendarmerie nationale a interpellé, en 2006, 1 131 individus pour vols de métaux et mis en cause 27 recycleurs de métaux. Et depuis novembre 2006, on peut observer que le nombre de vols portés à la connaissance de l'office central de lutte contre la délinquance itinérante est en baisse par rapport à l'an passé (- 9 %).

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119542

Rubrique : Matières premières

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2043

Réponse publiée le : 8 mai 2007, page 4320